



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Diane NARDIN
Tél. : 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : diane.nardin@moselle.gouv.fr
Réf. : DN ASPE L9

**Objet : Dossier de déclaration concernant le lotissement artisanal et commercial à KOENIGSMACKER
Accord avant le délai de 2 mois**
**PJ : Fiche de renseignement descriptive du IOTA
Récépissé de déclaration du 15/01/2015**

**Monsieur le Président
Communauté de Communes
de l'Arc Mosellan
8, rue du Moulin
57 920 - BUDING**

Metz, le 22 janvier 2015

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Lotissement artisanal et commercial
sur la commune de KOENIGSMACKER**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 juillet 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Le récépissé ci-joint annule et remplace celui délivré le 22 juillet 2014 (une rubrique supplémentaire activée).

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de KOENIGSMACKER où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- BEREST – Maud JOLLY
- CG 57 – UTR Thionville – Gabriel BRILLI

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER